

# UTILISATION PEU COMMUNE D'UN 60c « MERSON » SEUL SUR DOCUMENT

**Laurent BONNEFOY**

**" PIÈCE DU MOIS " DU 1<sup>er</sup> MAI 2004**

Il s'agit d'un bulletin d'expédition de colis postal allemand du 28 décembre 1921 pour Strasbourg.

Perception des « droits de factage et de formalités en douane » au tarif du 20 octobre 1921, soit 60 centimes, le colis étant distribué au domicile du destinataire.



Ces « droits » sont des taxes postales créées par l'article 7 de la convention UPU de Madrid de 1920 concernant l'échange des colis postaux.

Le régime des colis postaux en Alsace-Lorraine est un héritage du système allemand : il est directement géré par l'Administration des Postes. C'est pourquoi toutes les taxes postales sont matérialisées par des figurines (timbres-poste ou chiffres-taxe), en l'occurrence un 60c au type Merson, oblitéré au bureau principal de Strasbourg le 8 janvier 1922.